

La dégradation du
parc urbain
Ennahli. Le reflet
de la crise de la
stratégie
environnementale

Imen Garci

La dégradation du parc urbain Ennahli. Le reflet de la crise de la stratégie environnementale

.....Imen Garci

Introduction

Avec la création du ministère de l'environnement et de développement durable en 1991, la Tunisie a commencé à se doter d'une stratégie environnementale et à lancer plusieurs programmes relatifs à sa nouvelle politique paysagère tel que le "Programme national des parcs urbains" en 1996. Ce programme vise à créer une centaine de parcs urbains répartis sur tous les gouvernorats en aménageant certains sites forestiers proches des villes pour en faire des espaces de détente écologiques et culturels, tout en limitant l'expansion urbaine. Cette politique répond à l'engagement du pays en faveur des enjeux environnementaux et du développement durable, témoignée par sa participation active à la signature de multiples accords et conventions internationaux¹⁵. Le pays souhaitait ainsi se positionner

¹⁵ Pour en savoir plus sur les conventions et accords internationaux ainsi que sur le cadre juridique tunisien relatifs à l'environnement, vous pouvez consulter l'article de Hayat Attar intitulé « Mise en œuvre des droits environnementaux en Tunisie : un système juridique solide face à une réalité en crise », *FTDES*, [En ligne], 20/07/2022.

comme un acteur et un partenaire exemplaire parmi les autres pays du Maghreb et d'Afrique, tout en cherchant à équilibrer les pays occidentaux et à obtenir des financements de la part des bailleurs de fonds internationaux¹⁶. À travers ses initiatives environnementales, le régime politique de l'époque cherchait également à améliorer son image, tant sur la scène nationale qu'internationale.

Aussitôt créé, le ministère de l'environnement, s'est vu confier une tâche d'envergure : la mise en œuvre et la planification d'un projet ambitieux : le programme national des parcs urbains. Cependant, selon le rapport de la Cour des comptes publié en juillet 2010, seuls 34 parcs ont été entièrement aménagés¹⁷ tandis que de nombreux autres parcs n'ont bénéficié que d'aménagements partiels¹⁸. Aussi, plusieurs contraintes ont ralenti la mise en place de ce projet, tels que l'absence d'une procédure favorisant la coopération entre les parties prenantes, la complexité du choix des

URL : <https://ftdes.net/mise-en-oeuvre-des-droits-environnementaux-en-tunisie-un-systeme-juridique-solide-face-a-une-realite-en-crise/>

¹⁶ Guillaumet, Anne. « La place de la nature dans la société tunisienne Les empreintes du politique sur l'environnement », *Le Carnet de l'IRMC*, [En ligne] http N° 20, juin-octobre 2017, pp. 19-22, p. 19 URL : irmc.hypotheses.org/2145.

¹⁷ Cour des comptes, *Le Programme National des Parcs Urbains*, Rapport annuel 25ème, [En ligne] 06/07/2010, pp. 73 - 108, p. 74

URL/http://www.courdescomptes.nat.tn/Fr/thematiques_58_4_0_5_18_0000_0000_Le%20Programme%20National%20des%20Parcs%20Urbains%20_121

¹⁸ Loukil, Basma. *Civilités et incivilités dans les parcs et jardins publics au Nord-Est de la Tunisie. Interactions entre gestionnaires et pratiques sociales*, Thèse de doctorat, ISA-CM, 2013, p : 137

sites d'implantation, les questions foncières ainsi que les problèmes financiers. Mais la tâche la plus complexe a été la gestion et l'entretien des parcs publics réalisés. En effet, depuis leur création, beaucoup d'entre eux ont souffert d'un manque de moyens adéquats pour leur gestion¹⁹, notamment ceux délégués aux collectivités locales.

Après la révolution de 2011, la situation des espaces verts en Tunisie s'est considérablement détériorée, même pour ceux qui bénéficiaient de conditions favorables. Des parcs tels qu'Ennahli à l'Ariana, Farhat Hached à Radés, El Mourouj, et d'autres, ont subi une détérioration notable. Cette détérioration se caractérise par une baisse significative de la qualité des installations et des équipements, ainsi qu'une dégradation de la propreté et de l'entretien. Ce constat suggère que la Tunisie a perdu sa stratégie environnementale dont la façade est les parcs urbains, qui était autrefois considérée comme une priorité nationale.

Le parc Ennahli, objet de notre rapport, est considéré comme l'un des plus grands et des plus

¹⁹ Loukil Besma, Bettayeb Taoufik et Donadiou Pierre. « Les Modalités de gestions et d'entretien des parcs en Tunisie : Le cas de la région de Tunis », *Projet de Paysage*, [En ligne], 8/2012, pp. 1-13, p. 4.

URL: <https://journals.openedition.org/paysage/15969>

importants parcs urbains du pays. Depuis son ouverture en 1997, il a été aménagé de manière remarquable et a bénéficié d'un entretien régulier. Pendant de nombreuses années, il a été un lieu d'évasion pour de nombreuses familles, en particulier les plus vulnérables et ce, en raison de sa proximité avec les quartiers d'habitation et de l'entrée et services offerts qui y sont peu chers. Cependant, au fil des ans, il a subi une détérioration progressive en raison de plusieurs facteurs, principalement le manque des travaux d'entretien et les nombreux retards subis par les travaux de restauration et de maintenance qui n'ont commencé qu'en 2021. Par ailleurs, depuis cette date, ces travaux ont été interrompus à plusieurs reprises, ce qui a suscité des inquiétudes quant à la réalisation complète du projet et à l'état actuel du parc. Ce dernier est en effet devenu un site de chantier inachevé qui ne propose même pas les services les plus élémentaires aux visiteurs qui continuent tout de même, à le fréquenter jusqu'à présent.

Dans ce rapport, nous exposons les différentes formes de dégradation constatées dans le parc Ennahli, ainsi que les raisons qui ont conduit à cette situation. À cet effet, nous avons mené des entretiens avec le chef de service à la direction d'embellissement urbain de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) afin d'identifier les facteurs responsables de la détérioration

du parc, ainsi que les motifs des suspensions répétées des travaux de maintenance.

Ce travail s'inscrit dans une perspective visant à garantir le droit des citoyens à un espace public sain et bien entretenu. Cette porte d'accès problématique est au cœur de la justice environnementale, qui vise à promouvoir l'équité dans la répartition et la qualité des espaces publics afin d'assurer un environnement favorable et une meilleure qualité de vie pour tous les citoyens.

1. Dégradation du parc Ennahli : quand les espaces verts perdent de leur éclat

Grâce à son emplacement dans une zone forestière montagnaise, sa vaste étendue de 30 hectares, son aménagement et ses dispositions mises en place, le parc Ennahli s'est distingué des nombreux autres parcs inachevés et dépourvus d'équipements prévus. Il a bénéficié d'un intérêt particulier, résultant de la volonté du pouvoir politique de lui accorder une valeur nationale²⁰ et d'en faire la vitrine de la stratégie environnementale, ainsi que du succès du programme national des parcs urbains.

²⁰ Guillaumet, Anne. « La place de la nature dans la société tunisienne Les empreintes du politique sur l'environnement », *op. cit.*, p: 19.

Le projet d'aménagement du parc s'est appuyé sur trois axes principaux : l'aménagement et l'enrichissement des plantations existantes, l'installation d'équipements récréatifs et d'infrastructures, ainsi que la valorisation et la préservation de l'espace naturel²¹. La mise en place, sous la supervision de la CRDA et de l'ANPE, comprend la création d'un parcours de santé au sein de la partie boisée, l'installation d'un bassin paysager avec une fontaine, l'aménagement d'aires de pique-nique, d'air de jeux et des terrains de sport, la construction d'un écomusée, une bibliothèque et un café, sans oublier les équipements indispensables tels que les réseaux d'eau et d'électricité, les installations sanitaires et la clôture partielle. Le parc disposait également d'une entrée agréable ornée d'arbres, de fleurs, de pelouses et de bancs et d'une allée pavée, créant ainsi une atmosphère accueillante et chaleureuse. Dans l'ensemble le parc était conçu dans le respect des normes de base et sa gestion a été confiée à l'ANPE, bénéficiant ainsi d'une politique de gestion, d'une équipe dédiée et d'un budget alloué²².

Toutefois, après la révolution, le parc Ennahli n'a pas été épargné par la dégradation qui a touché de

²¹ Ben Ismail, khawla. « *Amenagements forestiers et perception des visiteurs dans le parc urbain de nahli* » Licence Appliquée en géographie, Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, 2014-2015, p: 25.

²² Loukil Besma, Bettayeb Taoufik et Donadieu Pierre. « Les Modalités de gestions et d'entretien des parcs en Tunisie : Le cas de la région de Tunis », *op. cit.*, p: 7.

nombreux espaces publics à travers le pays. Au fil du temps, la quasi-totalité de ses éléments et installations ont subi une détérioration considérable, l'entrée principale, qui était autrefois un point d'accès attrayant, a perdu son aspect esthétique en raison d'un manque des travaux de jardinage et d'arrosage, l'arrêt de la fontaine qui donnait une caractéristique charmante pour cet espace a entraîné un assèchement du bassin paysager qui lui était associé, l'aire de jeux pour enfants, autrefois un espace de divertissement apprécié, est maintenant dans un état de délabrement avancé, rendant son utilisation impossible, les installations ont été négligées et non réparées, les terrains sportifs, en raison de leur état dégradé, ont été fermés et ne peuvent plus être utilisés par les amateurs de sport, le café, quant à lui, est fermé depuis plusieurs années et ne génère plus de ressources pour le parc. En outre, l'installation électrique à l'intérieur du parc est endommagée, créant des risques de sécurité pour les visiteurs, les toilettes du parc, dans un état lamentable, offrent des conditions d'hygiène inacceptables, les déchets sont souvent dispersés, contribuant à une atmosphère peu accueillante et peu propice à la détente et à la promenade.

Depuis mars 2021, les travaux de restauration et de maintenance qui devaient remédier à ces problèmes n'ont pas été achevés jusqu'à ce jour. Au lieu d'améliorer

l'état du parc, les travaux en cours ont plutôt aggravé la situation, des bancs sont éparpillés un peu partout, des tas de sables et graviers, des matériaux de construction sont jetés par terre et abandonnés, donnant une impression de chantier abandonné. Même les toilettes du parc sont en cours de rénovation, ce qui limite encore davantage les installations disponibles pour les visiteurs.



L'état actuel du parc Ennahli : des travaux inachevés, des matériaux de construction abandonnés un peu partout, les jeux sont inutilisables, présence notable de déchets jonchant le sol.

Source : auteur (29/05/2023)

2. Les facteurs responsables de la dégradation du parc Ennahli

Les principaux facteurs ayant contribué à la dégradation du parc Ennahli sont relatifs au statut juridique de l'ANPE et à l'instabilité administrative au sein de cet organisme ainsi qu'aux aspects fonciers et au problème d'irrigation.

2.1 L'absence de statut juridique de l'ANPE pour la gestion des parcs urbains

Lors de notre entretien, le chef de service à la direction d'embellissement urbain de l'ANPE a souligné plusieurs problèmes majeurs qui entravent la préservation et l'entretien adéquat des parcs sous sa responsabilité. L'un de ces problèmes est l'absence d'un statut officiel pour l'ANPE en tant qu'organisme chargé de la gestion des parcs. En effet, sa tutelle actuelle est temporaire et non officielle, car elle n'a pas été mandatée par les autorités locales compétentes. Conformément à la loi n° 2005-90 du 3 octobre 2005 relative aux parcs urbains, l'exploitation et la gestion de ces espaces devraient être confiées aux collectivités locales. Cependant, ces dernières affirment qu'elles ne disposent pas de moyens suffisants pour prendre en charge des parcs tels que Ennahli, et refusent donc d'assumer cette

responsabilité. Cette situation présente des défis quant à une exploitation optimale des parcs, car l'ANPE ne possède pas les compétences nécessaires pour louer des espaces au secteur privé afin de générer des ressources et combler le déficit budgétaire²³. De plus, elle n'est pas autorisée à engager des poursuites judiciaires en cas de litige avec les exploitants. Ces limitations expliquent en partie la sous-exploitation du parc Ennahli, malgré son potentiel.

Dans ce contexte, une réunion ministérielle s'est tenue en septembre 2013 pour examiner la situation des parcs urbains, l'accent a été mis sur l'urgence de garder, comme le stipule la loi, la gestion des parcs aux collectivités locales, et le ministère de l'Intérieur a été invité à réviser la loi 90 de 2005 afin d'élaborer un projet de loi clarifiant les pouvoirs des maires en matière de gestion des parcs urbains. Les recommandations de la réunion ont également souligné la nécessité de renforcer le budget des municipalités dans ce sens et d'allouer un budget de 1,2 million de dinars pour la rénovation des parcs endommagés après la révolution, ainsi que de prévoir des crédits annuels pour les municipalités afin de les aider à faire face aux charges liées à la gestion des

²³ Cour des comptes, *Le Programme National des Parcs Urbains*, p. 82.

parcs urbains. Mais jusqu'à aujourd'hui, aucune de ces mesures n'a vu le jour.

2.2 La question foncière

La question foncière a également été abordée lors de la réunion ministérielle de 2013, car le transfert des parcs aux autorités locales n'est possible qu'après la régularisation de leur situation foncière. Dans cette perspective, il a été proposé de créer une commission au sein du ministère de l'Intérieur, composée de représentants du ministère des Domaines de l'État et des municipalités concernées. Cette commission aurait pour mission de résoudre les problèmes fonciers associés aux parcs urbains. En effet, depuis le lancement du programme national des parcs urbains, la question foncière a toujours été problématique. Le projet a été lancé sans une détermination préalable des terrains qui leur seront affectés, ce qui a nécessité la régularisation des surfaces et l'identification des propriétaires concernés²⁴. Plusieurs parcs aménagés dont le parc Ennahli sont confrontés à des problèmes de situation foncière non résolus, cette situation a entraîné des difficultés dans l'exploitation, la valorisation et le développement de ces espaces. Selon le chef de service de la direction d'embellissement urbain de l'ANPE, cette

²⁴ Cour des comptes, *Le Programme National des Parcs Urbains*, op. cit., p: 75.

incertitude foncière décourage les investissements au sein des parcs, par crainte qu'un propriétaire ne réclame un jour la restitution de ses terres.

2.3 L'instabilité administrative au sein de l'ANPE

En plus de l'absence de statut officiel pour la gestion des trois parcs qui relèvent de sa responsabilité²⁵, l'ANPE rencontre de nombreux problèmes internes. Depuis la révolution, plusieurs directeurs ont été révoqués et remplacés par d'autres. D'ailleurs, depuis janvier 2023, l'ANPE est dirigée par un directeur par intérim, et ce n'est qu'au premier juin 2023 que le ministère de l'Environnement a nommé un nouveau directeur général. Cette instabilité au niveau de l'administration a eu des conséquences sur la gestion des parcs et a entravé la planification des travaux d'entretien, comme l'a souligné le chef de service de la direction d'embellissement urbain de l'ANPE. De plus, cette situation a également conduit à la négligence des équipes sur place dans leur travail. Il est évident que le rendement des ouvriers a diminué dans la plupart des parcs et jardins publics depuis la révolution²⁶; au parc Ennahli, les employés vont même garer leurs voitures à l'intérieur de l'allée d'entrée, alors qu'il y a un grand parking juste

²⁵ Parc Ennahli à l'Ariana, Farhat Hached à Radés et El Mourouj.

²⁶ Loukil, Basma. *Civilités et incivilités dans les parcs et jardins publics au Nord-Est de la Tunisie. Interactions entre gestionnaires et pratiques sociales*, op. cit., p. 174.

devant l'entrée. Ces pratiques inciviles, de la part de ceux qui sont censés faire respecter le règlement intérieur, suscitent l'étonnement.

Par ailleurs, le comportement des usagers a contribué aussi à la dégradation des parcs urbains en Tunisie, un phénomène qui s'est intensifié après les événements de 2011. Le parc Ennahli a été particulièrement touché par des actes de vandalisme, des atteintes aux équipements et au mobilier, les provocations d'incendies ainsi que par le rejet des déchets par terre, notamment dans la zone réservée aux pique-niques et dans la forêt.

2.4 Le problème d'irrigation

Un autre facteur contribuant à la dégradation des parcs urbains est l'absence d'un système d'irrigation interne. L'eau joue un rôle essentiel dans l'entretien et le maintien des espaces verts. En raison du manque ou de détérioration de solutions abordables telles que les puits et les eaux traitées, les gestionnaires des parcs sont contraints d'utiliser de l'eau potable pour l'irrigation, ce qui engendre des coûts importants résultant des factures d'eau et d'électricité. Ces dernières années, l'ANPE a cessé d'irriguer le parc Ennahli, ce qui a eu un impact négatif sur la végétation et la verdure, notamment à

l'entrée principale. Force est de signaler qu'en 2004, l'ONAS a réalisé des travaux pour connecter les eaux traitées de la station d'épuration de Chotrana au réseau interne du parc Ennahli avec un coût de 1,5 million de dinars²⁷, Malheureusement, cette installation a été exploitée pendant une période limitée à cause des défaillances techniques. Cela soulève des questions sur la gouvernance et la gestion par tous les acteurs impliqués.

Dans un autre registre, plusieurs difficultés sont à soulever concernant le projet de restauration et de maintenance du parc Ennahli. Initialement prévu pour débuter en 2018, le projet a subi de nombreux retards, et les travaux n'ont réellement commencé qu'en mars 2021. Au cours du projet, les travaux se sont interrompus à plusieurs reprises, laissant le parc dans un état d'inachèvement et d'abandon.

3. Les interruptions des travaux de maintenance du parc Ennahli et les problématiques de la gestion des parcs urbains

Depuis 2010 le parc Ennahli n'a pas bénéficié d'aucun travail d'entretien. Habituellement, l'ANPE entreprend des travaux de remise en état chaque année en ayant recours à la sous-traitance. L'absence de ces

²⁷ Cour des comptes, *Le Programme National des Parcs Urbains*, op. cit, p: 88.

travaux annuels pendant cette période est due selon le chef de service à la direction d'embellissement urbain de l'ANPE au manque de stabilité au sein de l'administration et au fréquent changement des responsables surtout ces quatre dernières années. De plus, la réticence de l'ANPE à mener des actions de maintenance des parcs placés sous sa tutelle découle probablement de l'attente de la démarche de transfert de ces derniers aux collectivités locales.

En janvier 2021, l'ANPE a enfin signé un contrat de restauration et de maintenance avec une société privé suite à un appel d'offres, les travaux prévus comprennent le remplacement des bancs endommagés la maintenance des bâtiments tels que le café et les toilettes, ainsi que la construction des vestiaires pour les terrains de sport etc. Malheureusement, des installations essentielles telles que le réseau électrique et l'aire de jeux n'ont pas été incluses dans la planification des travaux. Le budget alloué pour ces travaux était dans les environs de 784 000,000DT²⁸, il a été constitué à partir des reliquats des années précédentes.

Les travaux ont débuté en mars 2021 et devraient être achever dans un délai de 180 jours ; malgré deux ans

²⁸ Suite à une demande d'accès à l'information, l'ANPE nous a fourni un dossier contenant les documents relatifs aux travaux de restaurations et de maintenance du parc Ennahli, Marché public N°: 05/2020.

écoulés, le parc demeure toujours un chantier. En effet, les travaux ont connu plusieurs épisodes de suspension, selon le rapport qui nous a été fourni par l'ANPE, la première suspension a eu lieu au mois d'août 2021 suivie d'une seconde suspension en novembre 2021. D'après le même rapport les travaux auraient dû reprendre en septembre 2022, suite à un appel de l'ANPE à la société chargée des travaux, mais cette dernière n'a pas donné suite à l'appel en évoquant des problèmes financiers. L'ANPE explique également avoir effectué entre mars 2021 et avril 2023 des versements des décomptes sur quatre tranches d'un montant total de 503193,429DT soit 64,18% du coût total des travaux. Le rapport indique que lorsque toutes les solutions amiables sont épuisées avec cet entrepreneur, qui persiste dans les retards de réalisation des travaux qui n'ont atteint que 64.22%, l'agence se verra contrainte de prendre les mesures légales conformément aux procédures en vigueur dans les marchés publics. Toutefois, à l'écriture de ces lignes, l'ANPE n'a toujours pas entrepris aucune procédure à l'encontre de l'entrepreneur (conformément à l'article 33 et 34 du cahier de charge), ce qui met en cause son sérieux dans le suivi des travaux et dans le respect des délais et pose avec acuité la question de la transparence des activités et de la bonne gestion des fonds au sein de cet organisme, et par là même la nécessité d'établir des mécanismes de redevabilité et d'amélioration de la

transparence au sein des agences nationales de l'environnement d'une manière générale.

Le parc Ennahli, tout comme la plupart des autres parcs, souffre d'un manque d'entretien régulier et approfondi, malgré son attractivité élevée. Les crédits alloués ne suffisent pas à couvrir les dépenses nécessaires, et la mauvaise exploitation du parc a empêché la génération de ressources supplémentaires pour couvrir les dépenses. Actuellement, il n'existe pas de cadre contractuel garantissant une intervention hebdomadaire ou mensuelle pour l'entretien du parc. En revanche, les parcs situés dans les quartiers aisés, tels que Sidi Bou Saïd et Abidine, bénéficient d'un traitement de faveur et font l'objet d'un entretien particulier ²⁹, Ces parcs sont confiés à des entreprises privées qui veillent à une réparation rapide de tous les équipements défectueux. Le ministère de l'Environnement et du Développement durable met à disposition des municipalités qui en ont la gestion, les ressources humaines et financières nécessaires pour assurer le maintien de ces espaces ³⁰.

Les différences en termes de modalités de gestion révèlent des inégalités entre les parcs, une réalité qui

²⁹ Loukil, Basma. *Civilités et incivilités dans les parcs et jardins publics au Nord-Est de la Tunisie. Interactions entre gestionnaires et pratiques sociales*, op. cit., p. 158.

³⁰ *Ibid*, p. 157.

remonte à la mise en place du projet national des parcs urbains. Alors que certains parcs bénéficient d'un mode de régie mixte, impliquant à la fois l'État et des entreprises, d'autres parcs sont contraints de fonctionner en régie directe et donc sur fonds propres, ce qui les oblige à assurer seuls la gestion de leurs espaces³¹ malgré leurs ressources limitées. Ces parcs qui sont situés principalement dans des quartiers populaires et des régions défavorisées et gérés par les collectivités locales souffrent de l'absence de maintenance, de surveillance et des ressources humaines spécialisées, ce qui a conduit à leur détérioration³², voire à leur fermeture ou à leur privatisation³³.

³¹ Loukil Besma, Bettayeb Taoufik et Donadieu Pierre. « Les Modalités de gestions et d'entretien des parcs en Tunisie : Le cas de la région de Tunis », *op. cit.*, p. 4.

³² Cour des comptes, *Le Programme National des Parcs Urbains*, *op. cit.*, p. 89.

³³ Loukil, Basma. *Civilités et incivilités dans les parcs et jardins publics au Nord-Est de la Tunisie. Interactions entre gestionnaires et pratiques sociales*, *op. cit.*, p. 165.

Conclusion

La dégradation des parcs urbains, dont fait partie Ennahli, est un des aspects révélateurs de la crise que traverse la stratégie environnementale du pays et des obstacles rencontrés par le programme national des parcs urbains. Elles témoignent également des problèmes liés à une urbanisation marquée par son incapacité à préserver et à valoriser les espaces verts, empêchant ainsi l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Le pouvoir politique ne considère pas l'accès à un espace naturel au sein de la ville comme un droit civique primordial, bien que cela découle directement du droit à la ville³⁴. De même, le mouvement social qui a émergé après la révolution de 2011 et qui a porté plusieurs revendications environnementales n'a pas accordé une attention particulière aux questions liées aux espaces verts urbains, en particulier en ce qui concerne l'inégalité dans la répartition et la gestion des parcs et jardins publics entre les différentes villes et quartiers. Cela peut être dû au fait que l'aspect environnemental est considéré comme une question secondaire et non prioritaires par rapport aux problèmes urgents qui se sont

³⁴Ben Medien, Olfâ. « Le droit à la nature dans la commune de l'Ariana. Les espaces verts et naturels, quelles participations, équité et inclusion ? », *Al-Sabil : Revue d'Histoire, d'Archéologie et d'architecture maghrébines* [En ligne], n°13, année 2022, pp. 1-18. 3 URL : <http://www.al-sabil.tn/?p=9324>

imposés, naturellement, compte tenu de l'absence du minimum de dignité de vie. Cependant, il est peut-être nécessaire aujourd'hui de sensibiliser l'opinion publique à l'importance du droit d'accéder à un espace naturel en raison des fonctions essentielles qu'il remplit, telles que les fonctions environnementales, écologiques, sociales, sociétales et sanitaires³⁵.

Les travaux de Basma Loukil fournissent des informations sur l'iniquité dans la création d'espaces verts dans la région du nord-est. En effet, 52,6% des parcs de cette région se trouvent dans le gouvernorat de Tunis, et 65% des parcs et jardins urbains de ce gouvernorat sont concentrés dans les centres-villes et les quartiers aisés. En revanche, les quartiers périphériques et populaires présentent un taux beaucoup plus faible d'espaces verts malgré leur forte densité démographique. Ces données mettent en évidence les disparités d'accès aux espaces verts, entraînant ainsi des inégalités sociales et environnementales croissantes. Il est aujourd'hui essentiel de traiter cette réalité avec sérieux et de revendiquer une plus grande importance accordée aux espaces verts au sein des zones urbaines qui ne cessent de s'étendre aux dépens des espaces verts.

³⁵Chen, Shuolei, "Exploring Park Quality in Urban Setting with Environmental Justice, Alternative Measurements, and Social Interaction" (2020). *All Graduate Theses and Dissertations*. 7789. <https://digitalcommons.usu.edu/etd/7789>

Cela nécessite une demande de répartition équitable et d'une politique de gestion juste garantissant la qualité de tous les parcs, ainsi que la consécration du droit de tous les citoyens, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur situation sociale et économique, à un environnement sain et sûr, avec un accès à des espaces récréatifs naturels proches de leur lieu de vie.